



TOGO

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2007

Titre « Appui à la mise en œuvre du Programme national de modernisation judiciaire »

Entre le

Gouvernement de la république du Togo

et le

Programme des Nations unies pour le Développement

Description sommaire

Le projet appuie la mise en œuvre, par le ministère de la Justice, du programme national de modernisation judiciaire (PNMJ) visé par la lettre de politique sectorielle adoptée par le gouvernement lors du Conseil des ministres du 19 octobre 2006.

Ses stratégie et domaines d'interventions, accordés avec les autres partenaires de développement appuyant le PNMJ, ciblent l'appui immédiat aux activités suivantes, catalytiques pour le lancement du PNMJ: (i) l'établissement et le renforcement des capacités du dispositif de pilotage et d'exécution du PNMJ, (ii) le renforcement des capacités du ministère de la Justice à assurer ses fonctions statutaires d'administration et de contrôle du service public de la Justice, (iii) la révision de l'encadrement législatif de l'organisation judiciaire, (iv) l'amélioration de l'accès à la règle de droit. Le projet apporte également un appui ponctuel aux juridictions sous forme d'un (v) renforcement des capacités des magistrats des TPI à connaître du contentieux électoral des élections législatives de juin 2007.

Les points (iii) et (v), seront pré financés sur crédits TRAC et régularisés dans l'année par le fonds fiduciaire France PNUD.

Le projet s'inscrit dans les priorités retenues par le plan cadre 2002-2006 d'assistance des Nations unies au Togo (Thème 1 : "création d'un environnement favorable au développement"/ sous-thème "gouvernance institutionnelle - Etat de droit") et du plan d'action du programme pays 2004-2006 du PNUD (sous-programme "gouvernance et renforcement des capacités" / composante "amélioration des services judiciaires").

Le projet sera exécuté par le bureau du PNUD selon la modalité DEX.

PAGE DE SIGNATURE

Pays : République du TOGO

Effet escompté de l'UNDAF:

Gouvernances institutionnelle, participative et économique renforcées, notamment la dimension Etat de droit.

Effets escomptés du Plan d'actions du programme pays :

Réformes institutionnelles du système judiciaire adoptées et mises en œuvre :

Indicateurs :

- Programme de réformes élaboré et validé avant mi-2005 .
- Cadre juridique et réglementaire amélioré
- Système de gestion et de suivi modernisé et performance accrue

Structure de mise en œuvre : Ministère de la Justice, UNDESA

Période du programme : janvier - décembre 2007

Budget année 2007 : 600 000 USD

Sous-programme : Gouvernance et renforcement des capacités

Titre de la composante : Amélioration des services judiciaires

Numéro de la composante :

Durée de la composante : 12 mois

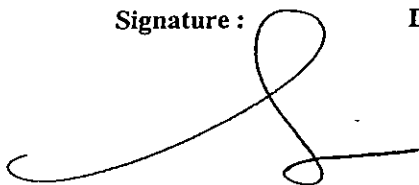
Approuvé par :

Signature :

Date : 06/03/07

Nom et Titre :

Pour le PNUD :




Sori Coulibaly, RR

Section 1 : Elaboration de la description narrative

Partie 1 : Analyse de la situation

Conscient des carences affectant le système judiciaire et de la nécessité de procéder à une réforme en profondeur de l'institution en vue de renforcer la démocratie et l'État de droit, le ministère de la Justice a formulé début 2005, avec l'appui du PNUD, un "Programme de Modernisation Judiciaire 2006-2010" d'un montant total de 10 Mds FCFA. Le PNMJ, s'articule en 6 sous-programmes qui couvrent la totalité de la problématique de réforme de la justice : (i) renforcement des capacités d'administration de la justice, (ii) modernisation de la législation, (iii) renforcement de l'indépendance et amélioration du fonctionnement des juridictions, (iv) renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice, (v) implantation d'un contrôle juridictionnel de l'action administrative, (vi) amélioration de l'accès au droit. Ce programme exprime par ailleurs la stratégie gouvernementale de mise en œuvre de l'engagement 2.7, pris dans le cadre des consultations ouvertes avec l'Union européenne le 14 avril 2004, qui vise à "assurer par des mesures adéquates à préciser ultérieurement, un fonctionnement de la justice impartial et indépendant du pouvoir exécutif".

Le PNMJ, validé lors d'un atelier tenu août 2005 avec la participation de représentants de l'ensemble des institutions et professions judiciaires, fait l'objet d'une lettre de politique sectorielle adoptée en Conseil des ministres le 19 octobre 2005 et a été officiellement inauguré par le Premier ministre en mars 2006.

Les stratégie et calendrier généraux du programme sont les suivants :

- a. 2006-2007 : phase intérimaire centrée sur les activités catalytiques pour la réforme : établissement du dispositif de gestion et de pilotage de la réforme, renforcement des capacités du MdJ, réforme du droit judiciaire, rassemblement et diffusion du droit et des jurisprudences, mise à niveau des magistrats et professionnels du droit.
- b. 2008-2009 : renforcement des capacités des juridictions supérieures, contrôle juridictionnel d'Etat, révision des codes, réforme du système de formation des magistrats et auxiliaires de justice, vulgarisation juridique
- c. 2009-2010 : rapprochement de la justice et du citoyen, renforcement des capacités des juridictions provinciales

La mobilisation des aides sur le programme, conduite avec le concours du PNUD, permet actuellement une couverture extérieure de plus de 70% des besoins, qui se distribue comme suit pour la période courant de 2006 à 2009 :

PNUD TRAC 1,2 Mns USD	Etablissement du cadre de gestion de la réforme / Renforcement des capacités du MdJ / Dissémination juridique
PNUD - France 0,4 Mns USD	Modernisation du droit judiciaire / renforcement des capacités des magistrats des TPI à connaître du contentieux pré-électoral
PNUD- DGTTF 0,1 Mn USD	Vulgarisation du PNMJ / renforcement des capacités de contrôle des juridictions (inspection générale des services judiciaires)
France 1,5 M EUR	Formation / législation / contrôle juridictionnel d'Etat
Union européenne 8 M EUR	Réhabilitation des infrastructures juridictionnelles / Administration pénitentiaire / rapprochement de la Justice et du citoyen / Législation commerciale

Les activités des projets PNUD, initiées dès juillet 2006, ont permis d'installer l'Unité de gestion du Programme national de modernisation judiciaire, d'établir la Commission nationale de modernisation de la législation et d'amorcer la restructuration du ministère de la Justice. Les projets français et UE devraient commencer à décaisser durant le second semestre 2007. Plusieurs autres bailleurs, dont l'OIF et la BAD ont par ailleurs exprimé le souhait d'appuyer le programme, ce qui permet d'envisager une couverture à 100% des besoins en financements du programme. La contrepartie gouvernementale, d'un montant de 1Md FCFA, sera composée des nouveaux postes budgétaires nécessités par le nouvel organigramme du MdJ, inscrits dans la loi de finances 2007, ainsi que des infrastructures et moyens de fonctionnement de la Chancellerie.

Partie 2 : Stratégie

La stratégie d'action met en premier lieu l'accent sur le renforcement des capacités des structures clés pour l'administration de la Justice et la gestion de la réforme (UGPNMJ et Chancellerie). Ce processus de développement institutionnel se double d'un appui à la révision de l'ensemble des textes de droit processuel (organisation judiciaire, statut de la magistrature, textes organisant les auxiliaires du droit) visant à doter le Togo des fondamentaux législatifs d'une justice efficiente et indépendante. Cette construction normative permettra également de mettre l'organisation judiciaire et la législation pénale en conformité avec les engagements internationaux du Togo (i.e. juridictions commerciales, tribunaux pour enfants, libertés publiques). La réalisation des activités de ces 2 axes sera appuyée par la mise en œuvre d'un processus de collationnement et dissémination systématiques des lois et jurisprudences permettant au législateur d'accéder aisément à l'existant juridique, facilitant ainsi son diagnostic et sa production législative et permettant à la population d'accéder plus aisément à la règle de droit. Le renforcement des capacités des juridictions va en outre être initié par un renforcement des capacités des magistrats des tribunaux de première instance à connaître du contentieux pré électoral, activité critique pour le bon déroulement des élections législatives de juin 2007.

Les axes d'intervention retenus peuvent être résumés comme suit :

- (i) Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et pilotage du PNMJ par la poursuite du plan d'équipement et le support méthodologique de l'UGPNMJ, structure clé pour le déroulement du programme et la coordination des aides sur la réforme judiciaire.
- (ii) Renforcement des capacités de la chancellerie à exercer ses fonctions statutaires d'administration et de contrôle du service public de la justice par un appui à la restructuration et le renforcement des capacités des superstructures du ministère ainsi que des directions concernées par les actions substantives du projet. Le projet mettra notamment l'accent sur la modernisation des outils de gestion du secteur judiciaire et le perfectionnement des personnels nouvellement affectés à la chancellerie.
- (iii) Appui à la mise en œuvre du programme législatif prioritaire, qui cible en 2007 la révision de l'ensemble des textes encadrant l'organisation judiciaire, la mise en conformité du droit pénal avec les conventions humanitaires auxquelles le Togo est partie et, l'amorce de la réforme du droit foncier. Cet important travail législatif, qui établit les fondements d'une justice moderne, efficiente et indépendante, sera amplifié en 2008 par la réforme des codes, avec le concours d'autres coopérations.
- (iv) Amélioration de l'accès des praticiens et des populations à la règle de droit par la mise en œuvre d'un processus de dissémination de l'ensemble du droit positif et des jurisprudences. Cette activité de collationnement et diffusion des textes constitue en outre un pré requis à la réforme des codes ayant vocation à être entreprise par les pouvoirs publics en 2008, qui nécessite une connaissance exhaustive de l'existant législatif.
- (v) Renforcement des capacités des magistrats des tribunaux de première instance (TPI) à connaître du contentieux pré-électoral du scrutin législatif de juin 2007, conformément aux dispositions de l'Accord politique global signé le 20 août 2006. Cette activité critique pour le bon déroulement du scrutin est fondée sur une formation intensive des magistrats des TPI ainsi que sur la mise à disposition d'outils didactiques garantissant un bon exercice de cette nouvelle compétence d'attribution. Le PNUD est le seul à même de fournir l'assistance voulue dans les délais.

Les activités figurant dans le présent PTA ont été retenus à raison des critères suivants : (i) être inscrites au programme intérimaire, (ii) avoir un caractère catalytique pour le déroulement de la réforme judiciaire, (iii) être réalisables durant la période de référence, (iv) revêtir un impact visible sur l'amélioration des services judiciaires. Les résultats ainsi obtenus traduiront, tant à l'égard des populations que de la communauté internationale, la détermination gouvernementale de mettre en œuvre le programme, renforçant par là même la mobilisation des aides et la confiance nationale sur le programme.

La stratégie prend également en considération la question du genre. L'appui donné à la commission nationale de modernisation de la législation, en charge de la réforme du droit judiciaire, de la mise en conformité du droit national avec les conventions internationales sur les droits de l'Homme (incluant les conventions sur les droits des Femmes) ainsi que de l'amorce de réforme du droit foncier devrait conduire à une première modernisation des textes relatifs au statut de la Femme, qui sera ultérieurement amplifiée par la révision des grands codes

Nota : les axes 3 et 5 sont financés par un fonds fiduciaire de 400 000 USD abondé par la France. L'urgence que présentent ces projets et les délais requis pour décaisser les crédits du fonds fiduciaire ont conduit le bureau du PNUD à les pré-financer sur crédits TRAC sous réserve d'une régularisation ultérieure par le fonds fiduciaire.

Partie 3 : Arrangements de gestion

Les activités de cette composante seront mises en œuvre par le ministère de la Justice, le PNUD et certaines agences des Nations unies telles que stipulées dans le PAPP 2004-2006 signé le 5 août 2004.

Partie 4 : Suivi et évaluation

Le suivi évaluation de la composante respectera la démarche retenue au niveau du Plan d'action du Programme Pays. Ainsi, les activités de suivi seront organisées par le PNUD et le ministère de la Justice sur la base d'un calendrier fixé de commun accord. Des rapports d'activités trimestriels seront élaborés par le Coordonnateur national de l'Unité de gestion du Programme et transmis au PNUD, au ministère de la Justice et au Comité de pilotage du PNMJ. Si nécessaire, des revues tripartites pourront être organisées, soit pour revoir les activités dans le sens des résultats stratégiques visés, soit pour examiner des problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre.

Partie 5 : Contexte légal

L'administration globale de la composante sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Plan d'action du Programme Pays (PAPP) 2004-2006 entre le gouvernement du Togo et le PNUD régira la gestion de la composante. Le présent document constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 21 mars 1977. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD: (i) Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document; (ii) les révisions n'ayant pas d'incidences notables sur les objectifs immédiats, les produits et les activités de cette composante, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations des coûts dues à l'inflation; (iii) les révisions dues à l'accroissement ou à l'inflation ou à d'autres causes, des dépenses des experts ou d'autres frais.

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES CLES	CADRE TEMPOREL 2007				PARTENAIRE RESPONSABLE	FONDS	DONATEUR	DESCRIPTION	MONTANT	
		1T	2T	3T	4T						
I. UGPMNJ ETABLIE ET FONCTIONNELLE	I.1 Personnel de l'UGPMNJ Personnel										
	I.2 Equipement + Fonctionnement Equipement					PNUD-TRAC		12	71200/71300	Contrats	
	Fonctionnement					PNUD-TRAC			7200	Achats de matériels et équipement	
	I.3 Formation					PNUD-TRAC			74500	Miscellaneous	
	1 voyage d'études					PNUD-TRAC			74500	Miscellaneous	
II. CAPACITES DU MDJ RENFORCEES	II.2 Réinstallation et équipement du Ministère de la Justice Réhabilitation des locaux du ministère Equipement Fonctionnement					PNUD-TRAC PNUD-TRAC PNUD-TRAC			72300 7200 74500	Infrastructures Achats de matériels et équipement Miscellaneous	
	II.3 Informatisation de la gestion des personnels judiciaires Equipement direction gestion des personnels judiciaires Collecte-reconstitution-numérisation-réhabilitation des dossiers Rapport sur la situation des effectifs judiciaires					PNUD-TRAC PNUD-TRAC PNUD-TRAC			7200 74500 74500	Achats de matériels et équipement Miscellaneous Miscellaneous	
	II.4 Implantation d'un Intranet Judiciaire Chancellerie / CS / 2 CA Implantation de l'intranet					PNUD-TRAC			7200	Achats de matériels et équipement	
	II.5 Renforcement des capacités des agents du ministère 1 voyage d'études Formation					PNUD-TRAC PNUD-TRAC			74500 74500	Miscellaneous Miscellaneous	
	TOTAL 1										
	III. PROGRAMME LEGISLATIF PRIORITAIRE REALISE	III.1 Etablissement du groupe de travail CNML Régime indemnitaire membres des commissions de la CNML Consommables sur 12 mois pour membres CNML					PNUD-DGTF PNUD-DGTF			72100 74500	Contrat de prestation de services Miscellaneous
		III.2 Renforcement des capacités des membres de la CNML 4 voyages d'études au Nord Perfectionnement Informatique Formation en recherche juridique sur Internet Fonds documentaire					PNUD-DGTF			74500	Miscellaneous
		III.3 Réforme du droit processuel Avant-projets de textes de droit judiciaire finalisés Atelier national de validation des projets de texte Projets de textes de droit judiciaire finalisés Projets de textes de droit judiciaire soumis au Conseil des ministres Avant-projets de textes auxiliaires de justice finalisés Atelier national de validation des projets de texte Projets de textes auxiliaires de justice finalisés Projets de textes auxiliaires de justice soumis au Conseil des ministres 2 h/m ATI suivant besoins					PNUD-DGTF MdJ PNUD-DGTF MdJ PNUD-DGTF			74500	Miscellaneous
		III.4 Mise en conformité du droit pénal avec le droit int. humanitaire Diagnostic législatif Avant-projet d'amendement CP / programme d'adhésion finalisé Atelier national de validation des projets de texte (cf. activité 11)					PNUD-DGTF			71200	Consultant international
		TOTAL 2									

Projets de textes et programme adhésion soumis au Conseil des ministres		MdJ					
III.5 Amorce de réforme du droit foncier	Conception d'une base de données jurisprudentielle foncière Cahier des charges - conception de la base de données Collationnement et Indexation des jurisprudences CA et CS droit foncier						
	Publication d'un recueil des jurisprudences foncières						
	Préparation de l'enquête de collationnement des coutumes foncières Contractualisation, honoraires équipe d'enquêteurs	PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	
	Voyage d'études sous-régional sur droit foncier comparé	PNUD-DGTTF			72100	Contrat de prestation de services	
	Recherche documentaire	PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	
	Préparation de l'enquête de terrain (questionnaires, formation)						
	Collationnement des coutumes foncières Enquête de terrain dans les 5 régions Dépouillement et analyse des questionnaires						
	Rapport préliminaire sur les coutumes foncières Rédaction du rapport préliminaire sur les coutumes foncières Atelier de validation des coutumes foncières	PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	
	Définition des orientations de réforme Livre blanc de la réforme du droit foncier Campagne de sensibilisation sur la réforme du droit foncier Rapport final amendé des observations reçues durant campagne sensibil.	PNUD-DGTTF PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	
	2 ^{ème} Atelier de validation 1/2 Nm ATI suivant besoins	PNUD-DGTTF PNUD-DGTTF			74500 71200	Miscellaneous Consultant international	
IV DROIT POSITIF ET JURISPRUDENCES ACCESSIBLES	IV.1 Numérisation et dissémination du droit positif et des jurisprudences Equipement pour bases de données Opérateurs de numérisation JO et jurisprudences / frais dérelecture, relecture collections originales JO Indexation des jurisprudences CS et CA Frais de conception de 150 coffrets législatifs et jurisprudentiels Cérémonie de présentation des supports de dissémination - campagne de publicité						TOTAL 3
V CAPACITES DES TRIBUNAUX DE 1ERE INSTANCE A CONNAÎTRE DU CONTENTIEUX PRE-ELECTORAL RENFORCEES	V.1 Conception des supports de formation à la gestion du contentieux 1 Nm ATI 2 Nm ATN Rédaction des modules de formation Rédaction du guide méthodologique Atelier de validation des modules et du guide Reproduction des manuels de cours et guide	PNUD-DGTTF			71200	Consultant international	TOTAL 4
		PNUD-DGTTF			72100	Contrat de prestation de services	
	V.2 Formation de 120 magistrats de TPI Séminaire formation magistrats du ressort de la cour d'appel de Lomé Séminaire formation magistrats du ressort de la cour d'appel de Kara Séminaire national Lomé	PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	
		PNUD-DGTTF			72100	Contrat de prestation de services	
		PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	
	V.3 Implantation cellule d'appui méthodologique aux magistrats TPI Texte institutif Equipement succinct ; téléphone et fax Indemnités 2 magistrats CS de la cellule Frais de déplacement pour visites de terrain magistrats cellule	PNUD-DGTTF			7200	Achats de matériels et équipement	
		PNUD-DGTTF			72100	Contrat de prestation de services	
		PNUD-DGTTF			74500	Miscellaneous	